



10. Période de questions;
11. Prochaine réunion – 3 novembre 2014;
12. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2014-10-441**

**Invitation – Grand Prix  
cycliste de La Matapédia**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de mesdames Danielle Marcoux, mairesse, Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe et Linda Hammond, technicienne comptable ainsi que messieurs Robert-Luc Blaquière, conseiller et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, au 6 à 8 de reconnaissance qui aura lieu le jeudi 23 octobre 2014, à compter de 18 h à la Salle communautaire d'Amqui située au 55, rue du Carrefour-Sportif. Cet événement est organisé par le Grand Prix cycliste de La Matapédia afin d'exprimer leur gratitude pour le soutien apporté au comité organisateur pour la tenue des Championnats québécois de cyclisme sur route élite.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-10-442**

**Invitation – 150<sup>e</sup> Baie-des-Sables**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Solange Tremblay, conseillère à la présentation du Comité des fêtes du 150<sup>e</sup> de Baie-des-Sables qui aura lieu le mercredi 22 octobre 2014 à 10 h à la salle du conseil située au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la convention en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-10-443**

**Invitation – Société d'agriculture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse à la soirée reconnaissance 2014 de la Société d'agriculture comté Matapédia qui aura lieu le samedi, 25 octobre 2014 au centre communautaire de Sayabec. Les billets pour cette activité sont au coût de 30 \$ par personne et ils sont en vente auprès des administrateurs de la Société d'agriculture.

**Résoluton 2014-10-444**

**Fédération québécoise des  
municipalités**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que messieurs Jocelyn Caron, Jean-Yves Thériault, Yves Labonté, Robert-Luc Blaquière conseillers, et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à la réunion tenue par la Fédération québécoise des Municipalités qui aura lieu au Centre communautaire de Sayabec le 20 novembre 2014.

**Résolution 2014-10-445****Taxe d'accise 2010-2013**

Afin d'atteindre le montant de la contribution gouvernementale de 713 852 \$ en provenance de la taxe d'accise 2010-2013, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 19 827 \$, taxes nettes sur les factures suivantes :

DATES	NUMÉROS DE FACTURES	FOURNISSEURS	MONTANTS DE LA FACTURE (TAXES NETTES)
25-06-2010	10013237	Groupe BPR Inc.	6 573.13 \$
10-01-2011	Autorisé par la résolution 2010-03-126	Marcel Jolicoeur	8 714.00 \$
27-11-2010	46441	Biologie Aménagement B.S.L. Inc.	4 077.68 \$
01-06-2010	3225	Excavation Marcel Perreault	474.65 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>19 839.46 \$</b>

Ces dépenses auront été payées à même le règlement d'emprunt 2010-03 et la responsable au MAMROT, madame Anick Tremblay a autorisé l'ajout de dépenses à la reddition de comptes, dans un courrier électronique reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**Résolution 2014-10-446****Taxe d'accise – Reddition de comptes**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la reddition de comptes telle que déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Francis Ouellet.

Cette reddition de comptes a été transmise sur le site du MAMROT et devra faire l'objet d'une vérification comptable.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal mandatent la firme Mallette de Mont-Joli, comptables, a procédé à la vérification de la taxe d'accise 2010-2013.

---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté se retirent de la réunion concernant les trois points suivants.

---

**Résolution 2014-10-447****Règlement d'emprunt 2014-10**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par

les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec QUE la Municipalité de Sayabec accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 28 octobre 2014 au montant de 159 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-10. Ce billet est émis au prix de **159 100 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **trois (3) ans** comme suit :

<b>51 500 \$</b>	<b>1,75000 %</b>	<b>28 octobre 2015</b>
<b>53 000 \$</b>	<b>1,90000 %</b>	<b>28 octobre 2016</b>
<b>54 600 \$</b>	<b>2,05000 %</b>	<b>28 octobre 2017</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Résolution 2014-10-448**

**Règlement d'emprunt 2014-10**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant portant le numéro 2014-10 et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite emprunter par billet un montant total de 159 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2014-10	159 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis, il est donc proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 159 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2014-10 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 28 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2015</b>	<b>51 500 \$</b>
<b>2016</b>	<b>53 000 \$</b>
<b>2017</b>	<b>54 600 \$</b>

---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté se retirent de la réunion concernant le point suivant.

---

**Résolution 2014-10-449**

**Règlement 2014-02 - Paiement**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture numéro 0000103357 à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, au coût de 7 440,94 \$, taxes incluses, pour services professionnels rendus pour le mois de juillet 2014 dans le dossier concernant la contestation d'Uniboard Canada.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de

13 243.96 \$ comprenant les services professionnels de juillet 2014 et le 37.20 % de la TVQ au montant de 473.86 \$ soit remboursée à même le règlement 2014-02. Le montant de la TPS de 638.51 et le 62.80 % de la TVQ au montant de 799.96 \$ sera payé à même le budget courant, soit le compte 500714 pour fin de réclamation gouvernementale.

---

---

Messieurs Yves Labonté et Jocelyn Caron réitèrent la réunion.

---

---

**Résolution 2014-10-450**

**Demande d'appui – Maison des Jeunes**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement de 100 \$ à la Maison des Jeunes de Sayabec afin de les aider à faire une «Maison Hantée» pour les jeunes de la municipalité. Ce don servira aussi à l'achat de costumes, de décors et de bonbons pour la fête de l'Halloween.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal demandent à la Maison des Jeunes de déposer une reddition de comptes concernant le montant de 5 000 \$ qui a été versé en 2014. La contribution pour l'année 2015 sera évaluée selon la disponibilité du budget 2015.

**Résolution 2014-10-451**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu par les conseillères et les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 19 h 37.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet, directeur général et  
secrétaire-trésorier